### RUDI HUEWE [\*]

# Agriculture et industrie agro-alimentaire entre plan et marché dans la R.D.A.

## Conditions de base d'une économie de marché : stratégie

Les réflexions et discussions portant sur la réforme de l'économie en RDA ne négligent pas l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire.

A ce sujet, la majorité des auteurs s'accordent à dire qu'une politique agricole doit, à l'avenir, avoir pour objectif d'assurer une alimentation saine grâce à une production d'une haute productivité et efficacité, adaptée à la valeur d'usage et à la qualité, de mobiliser la matière première agricole nécessaire à la production non-alimentaire et, tout particulièrement, d'agir sur le plan écologique et social.

Le modèle mis en place ces 40 dernières années, d'une agriculture socialiste mettant l'accent sur la production des coopératives :

- 1 S'est révélé un facteur de stabilité pour l'économie, même lors de la détérioration des conditions de reproduction, ces dernières années, et a assuré l'alimentation à un niveau relativement élevé.
- 2 Les causes principales de la stagnation de la production et de l'efficacité étaient, ces dernières années, moins à rechercher dans le domaine de l'agriculture que dans les disproportions grandissantes entre l'agriculture et les domaines se trouvant en amont et en aval.
- 3 La sécurité sociale et des améliorations dans les conditions de vie et de travail ont été obtenues, mais, dans le temps, il fallait constater une multiplication des différences et une insuffisance de la motivation au travail.
- 4 L'agriculture a contribué de manière non négligeable à la pollution de l'environnement, causée notamment par des interventions injustifiées dans les espaces cultivés et non cultivés, par des structures de production inconsidérées et mal adaptées aux sites, par des technologies et procédés hostiles à l'environnement et en partie destructeurs, ainsi que des moyens de production nuisibles tels les engins trop lourds, la qualité insuffisante des engrais et pesticides et de leurs techniques d'application.

Les réflexions sur la réforme de l'économie et sur la résolution des aspects défavorables ne doivent donc pas, à notre avis, commencer en premier lieu par la transformation des structures de l'entreprise et de la propriété, mais envisager bien plutôt la résolution des problèmes cités. Ainsi devraient figurer au centre de nos préoccupations les questions d'une structure de production adaptée aux sites et d'un niveau d'intensité correspondant, ainsi que d'une régulation et stimulation appropriées à des résultats performants, à l'efficacité et à l'écologie.

#### PROBLÉMATIQUE ET AMORCES DE REPONSES

D'une manière générale, au cours de la réforme économique envisagée, va s'accroître la responsabilité propre des entreprises et des coopératives pour ce qui est de l'utilisation de leurs conditions de production et des débouchés possibles qui se présentent à elles. Les décisions des entreprises seront à l'avenir déterminées par l'efficacité de la production. Les éléments liés au marché prennent par là une importance croissante. Il en résulte une nouvelle relation à l'Etat de la coopérative (LPG) et de la ferme d'Etat (VEG).

Une méthode de gestion qui détermine à l'avance toutes les conditions à remplir et conduit au gaspillage à cause d'une gestion des stocks non rentable, qui emploie trop de personnes pour maintenir en état un parc de machines trop vétuste, qui gaspille le matériel et l'énergie, est désormais caduque. L'administration bureaucratique chargée de l'orientation de la production, des rendements et des résultats des entreprises économiquement nécessaires, en fonction des besoins et de la valeur d'usage, est supprimée.

Si une entreprise n'arrive pas, comme d'autres, à vendre ses produits, il lui faudra faire des efforts. Du chiffre d'affaires dépendent le profit et les possibilités d'innovation.

Si les coûts et le profit deviennent un critère important, il faudra que l'économie traite différemment les productions non rentables et permette une autre utilisation des ressources par des mesures de soutien appropriées. Tous les Etats développés réalisent une planification économique de ce type.

Pour la planification de l'agriculture, il importera de faire partir tout le système de planification du marché pour l'ancrer dans l'offre planifiée de chaque entreprise, et de l'orienter indirectement dans le sens souhaité par l'économie grâce à des conditions de base mûrement réfléchies (prix agricoles, impôts, quotas et autres régulateurs économiques). Dans ces conditions, les proportions du complexe agricole et industriel subissent, d'un point de vue agro-alimentaire, d'importantes transformations sous l'effet d'une demande des consommateurs et de capacités potentielles en évolution, à cause d'une demande et d'une offre en denrées alimentaires territorialement différenciées, ou bien à cause de conditions matérielles à remplir et des relations contractuelles qui vont de pairs.

Grâce aux cours du marché, les producteurs peuvent savoir s'ils sont en mesure de réaliser un profit acceptable avec leurs orientations de production et s'ils s'intègrent bien dans la structure de l'offre et de la demande.

Les organisations de consommateurs exerceront une pression croissante en faveur de hautes qualités de la valeur d'usage et de bas prix de production. Les coûts des moyens de production, du travail, et des produits déterminent, comme mécanisme économique décisif, le profil de la production et la mise en place d'institutions verticales de transformation et de commercialisation avec toutes les conséquences pour les contrats économiques fermes, établis en fonction des besoins et de la valeur d'usage.

En même temps, il importe d'harmoniser de hauts rendements et résultats de la production végétale et animale, à leur niveau d'intensité, avec une nature saine.

Seule une politique des prix agricoles encourageant les effets de combinaison, négligés par l'histoire,- de la structure de la production végétale et animale jusqu'à l'industrie de transformation et au consommateur -, peut créer de telles conditions d'adaptation aux sites pour la culture, l'élevage et l'industrie de transformation que la circulation naturelle des matières s'en trouve élargie et la nature préservée malgré une haute efficacité du ravitaillement et une grande efficacité économique.

Pour cela, les prix des produits végétaux et animaux doivent présenter une rentabilité uniforme, ne permettant de réaliser des profits qu'au moyen de hauts rendements et résultats dans la production végétale et animale et qui, en cas de productions combinées, montre la prédilection d'un site pour telle ou telle orientation et spécialisation de la production. C'est-à-dire que des branches de production favorables à l'environnement, fourrage, lait, ou viande de boeuf doivent être compétitives pour les entreprises face à d'autres productions végétales du marché comme les céréales ou les betteraves à sucre.

De cette manière, on subventionne, avec utilisation rationnelle de fonds, un niveau de rendement territorial continuant à se différencier (son intensité d'organisation et de production), grâce à des prix moyens et des contingentements de production (surtout pour l'azote et les produits phytothérapiques) et grâce à des réglementations fiscales tenant compte des résultats. Ce qui favorise d'une part les aspects écologiquement positifs de la croissance de la production et libère d'autre part des fonds, par l'abandon de certaines productions agricoles, et ce dans un souci de préservation de la nature.

Un tel mécanisme de prix agricoles accélère évidemment aussi les mutations juridiques dans les statuts des entreprises et touche la collaboration et la division du travail entre différentes formes de propriété et d'entreprises, afin de rationaliser les processus de production, il crée de nouvelles conditions de base nécessaires à une croissance économique.

Cela entraînera des problèmes d'adaptation, autant pour les hommes que pour les entreprises avec leurs vieilles structures. C'est pourquoi les réformes politiques engagées sont si importantes, car elles doivent créer de nouvelles motivations pour les changements économiques. Les possibilités sont multiples et il n'est pas possible de les réglementer. Dans cet article, cette problématique ne sera pas davantage développée.

Les conditions de base stratégiques nécessaires au développement du volume et de la structure de la production agricole devront à l'avenir partir des besoins de l'économie en fonction des différents niveaux d'intensité territoriaux et en fonction des ressources et de l'écologie, et avoir pour objectif des alternatives et des variantes d'une haute efficacité pour les entreprises et l'économie ; mais elles ne doivent pas négliger l'adaptation et la capacité d'intégration internationales croissantes.

Cependant, il faut considérer que la transformation de la planification et de l'orientation de la production agricole va se faire pas à pas et ne subira que peu à peu une plus forte influence des forces du marché.

Dans les années à venir, l'actuelle consommation de produits agricoles par habitant en RDA et les relations de rendement entre les différents sites de production (types de sites) devraient, dans un premier temps, déterminer les objectifs économiques (rendements et résultats) que doit atteindre l'agriculture. Des estimations montrent que, tout en assurant l'autosuffisance et un niveau de rendement moyen, seuls 70 % à 75 % des surfaces disponibles peuvent permettre la production minimale économiquement nécessaire.

Un réseau national des objectifs de l'Etat en matière d'offre de denrées alimentaires pourrait permettre d'introduire la relation production de marché - capacité de reproduction dans les sites les mieux adaptés, de sur monter les disproportions produites par l'Histoire et d'en récolter les effets bénéfiques à la circulation des matières.

Cela vaut surtout pour l'économie défaillante du fourrage et de l'humus, importants maillons entre la production végétale et animale. Le 1/4 de surface restante peut être utilisé en responsabilité individuelle par les entreprises selon l'efficacité des mécanismes régulateurs du marché, pour des cultures spéciales ou d'autres intérêts particuliers.

Comme mesure préparatoire, les entreprises ont ainsi, dès 1990, la possibilité de faire des propositions de contrat à l'Etat, "de bas en haut", après accord avec l'industrie de transformation. Comme les structures de production ne changent que lentement, il n'y a guère à attendre de variations spectaculaires des besoins économiques. Successivement, le mécanisme marché-prix-contrat pourrait, en cas de succès, laisser peu à peu aux entreprises l'entière responsabilité de leurs structures de production et de leur marge de décisions économiques. La conception du développement dans le nouveau

modèle de pensée nécessite tout comme avant des instruments complexes et des possibilités de résolutions informatiques rapides.

Le procédé de calcul "SUPKREIS" mis au point à la section "production végétale" de l'université de Halle, et permettant l'instauration - vu les résultats et l'efficacité de la reproduction des structures de production - a été adapté aux réflexions de méthode et à une informatique en 16 bits pour orienter et examiner les objectifs de production et de résultats que se fixent les entreprises et les divisions administratives.

#### **CONCLUSIONS POUR L'ECONOMIE AGRICOLE**

En cas de pur mécanisme de marché, c'est dans le prix que s'exprime le degré de pénurie d'une marchandise. La manière anarchique dont s'impose la loi de la valeur fait apparaître de puissants afflux de marchandises aux endroits les plus propices pour réaliser de hauts profits.

Dans l'agriculture, les surfaces non rentables sont ainsi retirées de la production et abandonnées.

Dans aucune économie développée, l'agriculture ne peut plus suivre cette voie, et bien moins dans une économie de marché qui s'engage à être performante sur le plan économique, écologique et social :

- Une planification est nécessaire au niveau des conditions de base : attribution paritaire d'orientations de l'Etat à chaque type de site vu son rendement, pour assurer les besoins économiques ; encouragement des facteurs stimulants de la production, de la productivité, de la qualité et de la valeur d'usage permettant des débouchés supplémentaires ; création, à l'abri des circulations naturelles des matières, de profils de production ayant un même rapport facteurs de production-rendement mais des niveaux d'intensité différents ; garantie de l'exploitation agricole et non agricole économique et écologique aussi bien sur le plan des investissements que sur le plan social, quelles que soient les conditions territoriales, grâce à l'autofinancement, accompagné ou non de mesures de soutien.
- La mesure la plus appropriée à cet effet est l'uniformisation de la rentabilité pour les prix de tous les produits agricoles afin d'orienter les technologies agricoles entre économie et écologie vers de hauts rendements et résultats et de réaliser ainsi de bons profits, et de placer le niveau du profit, en fonction des résultats, au-dessus d'un prélèvement de la rente différentielle. En même temps, les subventions aux prix consommateurs, source de gaspillage, devraient, tout en étant socialement garanties, être replacées entièrement ou en partie, dans la mobilisation des moyens de production et laisser ouvertes des possibilités de régulation, grâce à une évolution contrôlée du niveau d'intensité.

Le volume des prix agricoles doit, conformément au but, s'établir en relation avec la création des marchandises par l'ensemble de l'économie et, si l'on se réfère à d'autres pays industrialisés, proportionnellement au pouvoir d'achat disponible, avec une tendance décroissante selon le développement du volume de production et de la demande intérieure, et en harmonie avec l'économie internationale.

Les conditions de production ne permettront provisoirement qu'à quelques domaines d'obtenir sans subvention des succès dans le commerce extérieur, sur d'anciens et de nouveaux marchés, et ne permettront pas de financer de plus grandes importations agricoles nettes.

Pour le prélèvement de la rente différentielle, la mesure la plus adéquate semble un taux fixe calculé en fonction de la fertilité propre à un type de site, dans le processus de reproduction agricole unitaire à l'hectare de surface agricole utilisée, mais sans tenir compte du montant du profit réellement réalisé. Il est l'expression de l'exigence minimum que pose l'Etat à l'exploitation des conditions de production naturelles et économiques existantes. La mise en place méthodique d'une redistribution des objectifs d'offre peut être ici d'une aide considérable. Grâce au prélèvement du taux fixe, sont créées des conditions économiques relativement égales pour tous les collectifs de producteurs en vue d'un intense élargissement de la reproduction du sol, de la capacité de travail, des fonds productifs et sociaux. Une question reste également problématique à l'avenir : dans quelle mesure, après adaptation progressive du profil de production et des fonds disponibles, faut-il traiter les faiblesses subjectives de la gestion et des résultats de l'économie ?

Il n'est pas encore possible d'estimer ici si l'on peut renoncer totalement à un versement supplémentaire, calculé sur le profit, et à une redistribution de la rente différentielle, qui, loin de récompenser les efforts différents des producteurs, les nivelle et limite le principe de performance. D'autres directives pour la consommation sont à méditer dans cet ordre d'idées.

La méthode ici présente et la solution informatique, renforcent qualitativement le processus de décision et livrent des points de repère pour l'élaboration démocratique d'une position. Elles préservent l'égalité des chances puisqu'elles ne prévoient pas une économie à base de répartitions injustes et sont suffisamment solides face aux mutations juridiques dans les structures des entreprises et des coopératives.

Mais il faut souligner clairement que seules les grandes unités de production sont de taille à réaliser des combinaisons de branches avantageuses sur le plan économique et écologique et à posséder un avantage face à la concurrence qu'il ne faudrait pas abandonner.

## **Notes**

[\*] Section Production Végétale - Université de Halle - R.D.A.